



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction des Usagers et des Polices Administratives

Sous-Direction de la Sécurité du Public

Bureau des Etablissements Recevant du Public

Secrétariat assuré par Françoise MBODJI

PROCÈS-VERBAL

**GROUPE DE VISITE
DE LA PRÉFECTURE DE POLICE**

L'an deux mille vingt-six

Les jeudi 16 et vendredi 17 avril

À neuf heures

Il est rappelé que lors de sa visite, le groupe de visite de la Préfecture de Police procède à un examen ponctuel de l'établissement et des installations techniques concourant à la sécurité contre l'incendie. Cette visite n'a pas un caractère exhaustif.

Conformément aux dispositions de l'article R.143-34 du Code de la Construction et de l'Habitation, les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du règlement de sécurité prévues à l'article R.143-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

En tout état de cause, le chef d'établissement reste seul responsable de la sécurité de ses locaux.

L'organisation de manifestation exceptionnelle au titre de l'article GN6, dans les établissements classés sous avis défavorable, n'est pas autorisée.

GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS

**Centre commercial Quartier de l'Hor-
loge**

6 rue Bernard de Clairvaux

Paris 3^e



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'an deux mille vingt-six

Les jeudi 17 et vendredi 18 avril

À neuf heures

Poursuivant le présent procès-verbal

Il est rappelé que lors de sa visite, le groupe de visite procède à un examen ponctuel de l'établissement et des installations techniques concourant à la sécurité contre l'incendie.

Cette visite n'a pas un caractère exhaustif.

Conformément aux dispositions de l'article R.143-34 du code de la construction et de l'habitation, les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus chacun en ce qui le concerne de s'assurer que les installations ou équipements sont maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du règlement de sécurité prévues à l'article R.143-12 du code de la construction et de l'habitation.

En tout état de cause, le chef d'établissement reste seul responsable de la sécurité de ses locaux.

Nota : L'organisation de manifestation exceptionnelle au titre de l'article GN6, dans les établissements classés sous avis défavorable, n'est pas autorisée.

GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS

**Centre commercial Quartier de l'Hor-
loge**

6 rue Bernard de Clairvaux

Paris 3^e



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'an deux mille vingt-six

Les jeudi 17 et vendredi 18 avril

À neuf heures

Poursuivant le présent procès-verbal

Participaient à la visite :

Pour le service des architectes de sécurité :

M^{me} Marlène GLÉNAT, architecte de sécurité

Pour la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris

Capitaine Verner AKIL, bureau prévention

Pour le Laboratoire Central de la Préfecture de Police

M. Faïz BENAMEUR, ingénieur

GROUPEMENT D'ÉTABLISSEMENTS

**Centre commercial Quartier de l'Hor-
loge**

6 rue Bernard de Clairvaux

Paris 3^e

Assistaient également à la visite :

M. Guillaume GIFFARD, responsable unique de sécurité du site, Sté GIFFARD

M. Benoit LOZANO, responsable unique de sécurité suppléant, sté GIFFARD

Mme Jeanne JOURNIAC, présidente syndic, ORALIA Sully Gestion

M. Jean DE SOUSA, responsable exploitation, DALKIA

M. Sébastien DESCHAMPS, manager opérationnel, DALKIA

M. Nicolas CALIBRE, régisseur, ASLQH

M. Youssef HASSANI, responsable district, Parc de stationnement – INDIGO

M. Jules GIRAULT, gestionnaire technique, ARTENA

M. Pierre-Yves ANDRE, responsable gestion technique, MK2

M. Olivier STUDIER, directeur magasin, LEROY MERLIN

M. François PEZIER, chargé de sécurité, LEROY MERLIN

M. Laurent TICHADOU, chef secteur sécurité, LEROY MERLIN

M. Arnaud CALAIS, directeur, FLUNCH

M. Vincent AUBERON, responsable technique, FLUNCH

M. Stéphane KLEIN, technicien maintenance, FLUNCH

Le groupe de visite de la préfecture de police avait pour mission de procéder ce jour à la visite périodique et de réception de travaux du **groupe d'établissements dénommé centre commercial du « QUARTIER DE L'HORLOGE »**, sis 6 rue Bernard de Clairvaux à Paris 3^{ème} arrondissement.

Pour mémoire :

- le salon de thé « EIGHT » (lot n°9450) est sous arrêté de fermeture depuis le 4 avril 2024 et est vide de toute activité.

Les travaux à réceptionner ce jour concernent les lots suivants :



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'an deux mille vingt-six

Les jeudi 17 et vendredi 18 avril

À neuf heures

Poursuivant le présent procès-verbal

- lot n° 9421 - cabinet dentaire, notification n° 1251 datée du 16 février 2022 ;
- lot n° 10237 - Bubble Tea, notification n° 1291 datée du 16 février 2022 ;
- lot n° 9369 -Show room Leroy Merlin, notification n° 9655 datée du 22 décembre 2021.

CLASSEMENT

Il s'agit d'un groupement d'établissements, au titre de l'article GN 2, classé en Établissement Recevant du Public de **types M, L, N, X, W et PS de 1^{ère} catégorie**, susceptible de recevoir un effectif total supérieur à 4000 personnes dont :

- lot n° 9329 – magasin LEROY MERLIN : 2403 personnes au titre du public et 132 au titre du personnel ;
- lots n° 10100-10124-10233 – restaurant FLUNCH : 870 personnes au titre du public et 50 au titre du personnel ;
- lot n° 13221 – cinéma MK2 BEAUBOURG : 556 personnes au titre du public et 10 au titre du personnel.

DESCRIPTION

Le centre commercial du QUARTIER DE L'HORLOGE est principalement implanté aux rez-de-chaussée et sous-sols d'un ensemble immobilier, portant le même nom et occupant la totalité de l'îlot délimité par les rues Saint-Martin, Rambuteau, Beaubourg et du Grenier Saint-Lazare. L'îlot est traversé du nord au sud par la rue Brantôme et d'est en ouest par la rue Bernard de Clairvaux. Ces 2 rues piétonnes et non circulables présentent un dénivelé important créant en cœur d'îlot un rez-de-chaussée bas (environ à 5 m en contrebas du niveau rue).

Le centre commercial s'organise principalement de la manière suivante :

- **rez-de-chaussée – niveau 33.50** (niveau rue) : accès au lot n° 9329 - magasin LEROY MERLIN, lots n° 10100-10124-10233 - restaurant FLUNCH, lot n° 13221 - cinéma MK2 BEAUBOURG ainsi qu'à la majorité des petites lots (boutiques et restaurants) donnant directement sur rue et quai de livraisons commun à l'ensemble du groupement d'établissements ;
- **rez-de-chaussée bas / sous-sol – niveaux 32.10 et 30.70 :**
 - les galeries Rambuteau, Saint-Martin et Nord desservant des locaux techniques ;
 - le lot n° 9329 - magasin LEROY MERLIN (surfaces de vente), les lots n° 10100-10124-10233 - restaurant FLUNCH (salle de restaurant) et le lot n° 13221 - cinéma MK2 BEAUBOURG (salles) ;
- **1^{er} sous-sol – niveau 28.00 :**

GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS

Centre commercial Quartier de l'Horloge

6 rue Bernard de Clairvaux

Paris 3^e



PRÉFECTURE
DE POLICE

Liberté
Égalité
Fraternité



L'an deux mille vingt-six

Les jeudi 17 et vendredi 18 avril

À neuf heures

Poursuivant le présent procès-verbal

- le lot n° 9329 - magasin LEROY MERLIN (surface de vente) ;
- une aire de chargement pour l'ensemble du groupement d'établissements ;
- le parc de stationnement BEAUBOURG (usage résidentiel) ;

- **2^e sous-sol – niveau 24.80 :**

- le parc de stationnement BEAUBOURG ;
- des locaux techniques

- **3^e sous-sol – niveau 22.10 :** le parc de stationnement BEAUBOURG (usage résidentiel).

Le groupement d'établissement est desservi par 4 voies engins et offre 3 façades accessibles.

Ces dégagements donnent pour partie directement sur l'extérieur et pour partie sur les galeries techniques et d'évacuation Rambuteau, Saint-Martin et Nord.

Les entités principales (magasin LEROY MERLIN, restaurant FLUNCH et cinéma MK2 Beaubourg et parc de stationnement) s'organisent principalement de la manière suivante :

lot n° 9329 – magasin LEROY MERLIN

- **rez-de-chaussée – niveau 35.10 (niveau rue/A) :** l'accès principal depuis la rue Rambuteau et une surface de vente de 2025 m² ;
- **rez-de-chaussée bas/sous-sol – niveaux intermédiaires (niveau 32.10/B et niveau 30.70/D) :** 2 surfaces de vente de 2490 m² au total avec évacuation directement sur la rue Brantôme ;
- **1^{er} sous-sol – niveau 28.00/C :** une surface de vente de 3183 m², des réserves et des locaux techniques.

lots n° 10100-10124-10233 – restaurant FLUNCH

- **rez-de-chaussée – niveau 33.50 (niveau rue) :** 2 accès principaux rue Rambuteau ;
- **sous-sol – niveau 30.70 :** une salle de restauration, une zone de libre service, une grande cuisine ouverte et des réserves.

Il dispose de 4 dégagements donnant sur l'extérieur totalisant 13 UP.

lot n° 13221 – cinéma MK2 BEAUBOURG

- **rez-de-chaussée – niveau 33.50 (niveau rue) :** un accès rue Rambuteau ;
- **sous-sol – niveau 30.70 :** 6 salles de cinéma comprenant :
 - salle n°1 : 182 places ;
 - salle n°2 : 121 places ;
 - salle n°3 : 103 places ;

GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS

Centre commercial Quartier de l'Horloge

6 rue Bernard de Clairvaux

Paris 3^e



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'an deux mille vingt-six

Les jeudi 17 et vendredi 18 avril

À neuf heures

Poursuivant le présent procès-verbal

- salle n°4 : 62 places ;
- salle n°5 : 46 places ;
- salle n°6 : 42 places.

Chaque salle dispose de 2 dégagements et le cinéma dispose de dégagements donnant directement sur les rues Rambuteau et Brantôme.

Le parc de stationnement BEAUBOURG, de type PS, a fait l'objet d'un arrêté d'exploitation en date du 7 mai 1980 sous la rubrique 206 A 1° b au titre des installations classées. Il s'organise sur 3 niveaux totalisant 1632 places au total dont un niveau (24.80) accessible au public comprenant 436 places dont 21 places pour les 2 roues (abonnés et visiteurs horaires).

Occupant une surface d'environ 13 000m², il comporte 3 compartiments et 3 zones de désenfumage par niveau à l'exception du niveau 28.00 (un compartiment et une zone de désenfumage).

Il est desservi par 2 rampes (entrée et sortie) pour les véhicules, 8 escaliers enclouonnés débouchant sur la voie publique et 7 ascenseurs.

Le niveau accessible au public (2^e sous-sol – niveau 24.80) dispose d'un accès direct au lot n°9329 - magasin LEROY MERLIN (1^{er} sous-sol – niveau 28.00) via un sas. Il est géré par la société INDIGO et sa surveillance est assurée par un système de télésurveillance.

LOTS COMMERCIAUX DU GROUPEMENTS D'ÉTABLISSEMENT

Lots	Enseignes	localisation
9404/9430	Shiso BURGER - fermé	rue du Grenier St Lazarre
9401	Cabinet S. Mouyal	rue du Grenier St Lazarre
9388	Trois Fois Plus de Piment	rue du Grenier St Lazarre
13277	Neonato	rue St Martin
13275	Les Aimantes	rue St Martin
13272	Bar La Mutinerie	rue St Martin
13270/13271	Falafel Café	rue St Martin
13269	L'Atelier de l'Horloge	rue St Martin
9364/13267	Script Laser 1 et 2	rue St Martin
9365	Le Bistrot de l'Horloge	rue St Martin

GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS

Centre commercial Quartier de l'Horloge

6 rue Bernard de Clairvaux

Paris 3^e



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'an deux mille vingt-six

Les jeudi 17 et vendredi 18 avril

À neuf heures

Poursuivant le présent procès-verbal

9371	Cinq Fois Plus de Piment - fermé	rue St Martin
13264	CBWEED - fermé	rue St Martin
13307	Café la Fusée	rue St Martin
13309	Le Mousk	rue St Martin
13308	Everest	rue St Martin
13261	Pacifik	rue St Martin
13297	D.S Coiffure	rue St Martin
13258	Les Barytons -fermé	rue St Martin
13257/13904	Chez Marie Madeleine	rue St Martin
13302/13256	C'roll Sushi	rue St Martin
13303	Pharmacie Beaubourg	rue St Martin-rue Rambuteau
13233	Gourmands du Monde	rue Rambuteau
10234	Le Cercle de la Forme	rue Rambuteau
13261	Tao-TAO Bubble Tea	rue Brantôme
13219	Copy Self 1	rue Brantôme
13213	Lapeyronie	rue Brantôme
9542	Paris Bike Tour	rue Brantôme
9435	Queen Paris	rue Brantôme
9360	Boffety 2 SCI Candela	rue Brantôme
9442	Script Laser 3	rue Brantôme
9374	Corep	rue Brantôme
9421	Clinismile	rue Brantôme
9376	Chacha et Compagnie	rue Brantôme
9423	Cyber Copy	rue Brantôme
10267/10269	Intermusées	rue Brantôme
10235	Mamie@Sushi	rue Brantôme
10237	La Cuvée Noire	rue Rambuteau

GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS

Centre commercial Quartier de l'Horloge

6 rue Bernard de Clairvaux

Paris 3^e



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'an deux mille vingt-six

Les jeudi 17 et vendredi 18 avril

À neuf heures

Poursuivant le présent procès-verbal

10238	Movie Store - fermé	rue Rambuteau
10241	Beaubourg Optique	rue Rambuteau
10242/10243	Exki	rue Rambuteau
10245	Money Mo	rue Rambuteau
10250	Subway	rue Beaubourg
10263	Mercato	rue Beaubourg
9438	Budji - fermé	rue Beaubourg
10239	Pazzi - fermé	
9425	Hai Lua	rue Beaubourg
9407	Galerie Templon	rue Beaubourg
12277	Neo Nato	rue Beaubourg
13223	Sweet R	rue Beaubourg

Le groupe de visite est informé que les enseignes :

- lot n° 12277 - Neo Nato ;
- lot n° 10238 - Cuvée Noire ;
- lot n° 13223 - Sweet R ;

n'ont pas reçu d'autorisation administrative à ce jour et sont en exploitation.

INSTALLATIONS TECHNIQUES ET DE SÉCURITÉ

Le groupement d'établissement dispose des installations techniques et de sécurité suivantes :

Installations communes :

- réseau d'extinction automatique à eau de type sprinkler couvrant l'ensemble du groupement (constitué de 15 postes de contrôles 7 postes alternatifs air/eau et 8 postes à eau) ; Il est composé par une alimentation d'eau de ville (source B) et d'une bache de réserve (de 30 m³ environ, source A) ;
- Téléphone d'Appel d'Urgence ;
- 2 groupes électrogènes de 400 kVA (de sécurité) et 600 kVA (de remplacement) assurant la reprise des installations électriques de confort et de sécurité (désenfumage, éclairage de sécurité et ascenseurs) ;
- un poste de transformation HT/BT avec le TGBT au niveau 28.00 ;
- un réseau de robinets incendie armés (RIA) ;
- 4 sous-stations CPCU dont une désaffectée ;

GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS

Centre commercial Quartier de l'Horloge

6 rue Bernard de Clairvaux

Paris 3^e



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'an deux mille vingt-six

Les jeudi 17 et vendredi 18 avril

À neuf heures

Poursuivant le présent procès-verbal

- fonctions de sécurité (compartimentage et désenfumage) de l'aire de livraison assurées par le système de sécurité incendie existant du Quartier de l'Horloge dont les éléments centraux sont situés dans le poste de sécurité existant au sous-sol .

Le groupement d'établissements dispose d'un service de sécurité incendie permanent. Il est composé de deux agents SSIAP 1 et un chef d'équipe SSIAP 2.

Il dispose de tous les équipements centraux, alarmes techniques du parc de stationnement et des reports d'alarme des SSI des lots Leroy Merlin, restaurant FLUNCH et cinéma MK2.

GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS

Centre commercial Quartier de l'Horloge

6 rue Bernard de Clairvaux

Paris 3^e

Galleries et Parc de Stationnement :

- système d'alarme de type 1 avec :
 - matériels centraux situés au Poste Central de Sécurité (PCS) ;
 - tableau synoptique d'aide à l'exploitation ;
 - diffusion de l'alarme générale sonore commandée depuis le PCS ;
- détection automatique d'incendie ponctuelle au droit de chaque porte coupe-feu pour assurer le compartimentage dans le parc de stationnement, notamment au niveau du sas d'isolement des réserves du magasin Leroy- Merlin ;
- compartimentage du parc de stationnement couvert commandé à la fois, manuellement à partir du poste central de sécurité, ou par un déclencheur manuel de proximité, et automatiquement par des détecteurs automatiques d'incendie thermiques situés de part et d'autre des portes ;
- éclairage de sécurité par blocs autonomes ;
- désenfumage mécanique de :
 - parc de stationnement (7 ZF), commandé manuellement depuis le PCS ;
 - galeries techniques et d'évacuation asservi à la DAI et commandé manuellement depuis le PCS ;
- interphones de sécurité situés à proximité des escaliers du parc de stationnement et reliés au PCS ;
- 7 ascenseurs ;
- 8 colonnes sèches.

Lot 9329 – magasin LEROY MERLIN

- SSI de catégorie A avec :
 - matériels centraux dans le bureau côté rue Brantôme ;
 - 2 TRE (un situé à l'entrée principale et un situé au PCS) ;
 - détection automatique d'incendie dans l'ensemble du lot ;
- éclairage de sécurité assuré par source centralisée ;
- désenfumage mécanique des surfaces de vente des niveaux A et D et de la grande réserve ;
- désenfumage naturel de la surface de vente du niveau B par ouvrants en façade ;



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'an deux mille vingt-six

Les jeudi 17 et vendredi 18 avril

À neuf heures

Poursuivant le présent procès-verbal

- 2 transformateurs de 800 kVA (huile) ;
- chauffage assuré par cassette électrique ;
- climatisation assurée par un réseau d'eau glacée ;
- réseau de 28 robinets d'incendie armés sur les 3 niveaux ;
- portes automatiques coulissantes (accès) ;
- dispositif de verrouillage sur les portes issues de secours côté rue Brantôme ;
- 2 ascenseurs et 4 monte-charges ;
- 8 escaliers mécaniques ;
- un élévateur vertical PMR.

GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS

**Centre commercial Quartier de l'Hor-
loge**

6 rue Bernard de Clairvaux

Paris 3^e

Lot n° 10100-10124-10233 restaurant FLUNCH

- SSI de catégorie A (installé sans autorisation) avec :
 - matériels centraux du SSI situés dans le bureau de direction ;
 - report au PCS ainsi qu'au niveau des caisses du restaurant ;
- éclairage de sécurité par source centrale ;
- désenfumage mécanique de la salle de restaurant et du sas de l'ascenseur ;
- 3 RIA ;
- une grande cuisine ouverte alimentée uniquement en électricité ;
- un ascenseur commun avec le parc de stationnement ;

Lot n° 13221 – cinéma MK2 BEAUBOURG

- SSI de catégorie A (installé sans autorisation) avec :
 - report de signalisation au PCS ;
 - DAI (circulations horizontales et salles) ;
- éclairage de sécurité alimenté par une batterie centrale ;
- 3 RIA ;
- désenfumage mécanique des salles 1 à 5 ;
- mise en surpression des circulations horizontales des sorties des salles 1 et 3 ;
- élévateur pour personnes handicapées hors service depuis la construction du quartier de l'Horloge.

DOCUMENTS

Préalablement à la visite, le groupe de visite a pris connaissance des documents suivants :

RECEPTION DE TRAVAUX

- cabinet dentaire (lot n° 9421) notification n° 1251 datée du 16 février 2022 :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'an deux mille vingt-six

Les jeudi 17 et vendredi 18 avril

À neuf heures

Poursuivant le présent procès-verbal

- rapport de vérifications règlementaires après travaux établi par l'organisme agréé COPRESTE, daté du 3 octobre 2022 ;
- Bubble Tea (lot n° 10237) notification n° 1291 datée du 16 février 2022 :
 - rapport de vérifications règlementaires après travaux établi par l'organisme agréé BUREAU VERITAS, daté du 12 mai 2022 ;
- Show room Leroy Merlin (lot n° 9369) notification n° 9655 datée du 22 décembre 2021 :
 - rapport de vérifications règlementaires après travaux établi par l'organisme agréé SOCOTEC, daté du 3 octobre 2022.

GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS

**Centre commercial Quartier de l'Hor-
loge**

6 rue Bernard de Clairvaux

Paris 3^e

EN EXPLOITATION

Installations communes

- registre de sécurité ;
- rapport de vérification du système d'extinction automatique incendie de type Sprinkler (triennal) établi par l'organisme agréé SOCOTEC, daté du 27 janvier 2023 ;
- rapports de vérifications périodiques des installations électriques (ERP et Code du Travail), limités à la vérification des « services généraux » mentionnant de nombreux travaux réalisés sans autorisation, établis par l'organisme agréé GROUPE DE PREVENTION datés du 2 juillet 2025 ;
- rapport de vérification périodique des moyens de secours établi par l'organisme agréé BUREAU VERITAS, daté du 27 mars 2026 ;
- fiches d'essais mensuels du groupe électrogène établis par la Sté DALKIA pour l'exercice 2026 ;

Galleries et Parc de stationnement :

- rapport de vérifications règlementaires en exploitation des ascenseurs (quinquennal AS9) établi par l'organisme agréé BUREAU VERITAS daté du 13 avril 2025 ;
- rapport annuel de vérification du SDI installé récemment et couvrant le PS et les galeries communes, établi par la société INEO daté du 26 juin 2025 ;
- attestations de vérifications, établies par la société OTIS, des organes de sécurité des ascenseurs n° :
 - - K1482, en date du 20 octobre 2025 pour les câbles ;
 - - K8237, en date du 3 juillet 2025 pour les parachutes ;
 - - K8238, en date du 20 octobre 2025 pour les câbles et 3 juillet 2025 pour les parachutes ;
 - - K1481, en date du 3 juillet 2025 pour les parachutes ;
 - - K1483, pas de document à jour ;



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'an deux mille vingt-six

Les jeudi 17 et vendredi 18 avril

À neuf heures

Poursuivant le présent procès-verbal

- - L4145, en date du 3 juillet 2025 pour les parachutes ;
- - L4144, en date du 20 octobre 2025 pour les câbles et 21 mai 2025 pour les parachutes ;

lot n° 9329 – magasin LEROY MERLIN

- registre de sécurité ;
- rapport de vérification du SSI (triennal) établi par l'organisme agréé SOCOTEC, daté du 21 mai 2025 ;
- rapport de vérification du désenfumage (triennal) établi par l'organisme agréé SOCOTEC, daté du 21 mai 2025 ;
- rapports de vérifications périodiques des installations électriques (ERP et Code du Travail) établis par l'organisme agréé SOCOTEC datés du 21 mai 2025 ;
- rapport de vérification réglementaire en exploitation (quinquennal AS9) des ascenseurs, établi par l'organisme agréé SOCOTEC, daté du 29 octobre 2023 ;
- rapports de vérifications des organes de sécurité des ascenseurs établis par la société MP Ascenseurs, datés du 12 février 2026 ;
- rapport de vérifications périodiques des escaliers mécaniques, établi par l'organisme agréé SOCOTEC, daté du 26 janvier 2025 ;
- attestations de visite technique de vérification des chaînes et freins des escaliers mécaniques, établies par la société SCHINDLER datées du 17 juin 2025, 8 août 2025, 14 et 15 octobre 2025, 25 novembre 2025 et 11 mars 2026.

lots n° 10100-10124-10233 – restaurant FLUNCH

- registre de sécurité ;
- rapports de vérifications périodiques des installations électriques (ERP et Code du Travail) établis par l'organisme agréé BUREAU VERITAS, datés du 21 mai 2025 ;
- rapport de vérification du SSI (triennal) établi par l'organisme agréé SOCOTEC, daté du 21 mai 2025 ;
- rapport de vérification du désenfumage (triennal) établi par l'organisme agréé SOCOTEC, daté du 27 mars 2026 ;

lot n° 13221 – cinéma MK2 BEAUBOURG

- registre de sécurité ;
- rapport de vérification du SSI et désenfumage mécanique (triennal) établi par l'organisme agréé BUREAU VERITAS, daté du 11 janvier 2024 ;
- rapport périodique des moyens de secours, établi par l'organisme agréé BUREAU VERITAS, daté du 22 août 2025 ;
- rapports de vérifications périodiques des installations électriques (ERP et Code du Travail) établis par l'organisme agréé BUREAU VERITAS datés du 13 avril 2026 ;

ESSAIS

GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS

**Centre commercial Quartier de l'Hor-
loge**

6 rue Bernard de Clairvaux

Paris 3^e



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'an deux mille vingt-six

Les jeudi 17 et vendredi 18 avril

À neuf heures

Poursuivant le présent procès-verbal

Au cours de la visite, qui a porté plus particulièrement sur les lots n° 9329 (Leroy Merlin), 10100-10124-10233 (restaurant Flunch) et 13221 (cinéma MK2 BEAUBOURG), le groupe de visite a fait procéder aux essais suivants :

- essai RIA au niveau de l'aire de livraison (niveau 28) ;

lot n° 9329 – magasin LEROY MERLIN

- mise en décharge de la source centralisée avec vérification du report d'information au niveau du local SSI ;
- coupure de l'alimentation normale des éléments centraux du SSI avec vérification des reports de défaut d'alimentation ;
- mise en œuvre du désenfumage de la ZF7 (niveau C) depuis l'UCMC du CMSI ;
- sensibilisation d'une détection incendie à proximité de la porte de recoupement menant à la réserve du niveau C, entraînant sans temporisation la mise en œuvre du compartimentage et, après une temporisation de 5 minutes, la diffusion de l'alarme générale sonore ;
- mise en œuvre du désenfumage de la ZF9 (réserve niveau C) depuis l'UCMC du CMSI ;

lots n° 10100-10124-10233 – restaurant FLUNCH

- coupure de l'alimentation électrique normal des matériels centraux du SSI ;
- action sur le déclencheur manuel situé à l'entrée avec vérification du report d'information au PCS ;
- sensibilisation d'un détecteur automatique incendie dans la salle de restauration entraînant sans temporisation, le compartimentage et le désenfumage de la salle de restaurant, et après une temporisation de 5 minutes, la diffusion de l'alarme générale sonore ;
- arrêt pompier des moteurs de désenfumage de la salle de restauration ;
- action sur la coupure d'arrêt d'urgence de la grande cuisine ouverte (GC4) entraînant la coupure électrique des appareils et le maintien en fonctionnement des hottes et de l'éclairage normal ;
- action sur la coupure d'urgence électrique situé à l'entrée de l'établissement avec vérification de l'éclairage de sécurité et de l'alimentation du système de sécurité incendie du restaurant ;

lot n° 13221 – cinéma MK2 BEAUBOURG

- coupure de l'alimentation électrique normal des matériels centraux du SSI ;
- mise en eau du RIA n° 1 ;
- sensibilisation d'une détection automatique incendie dans la salle n° 3, entraînant sans temporisation, l'arrêt du programme en cours, la remise en lumière des salles, le désenfumage de la salle n° 3 et la mise en suppression de la circulation

GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS

**Centre commercial Quartier de l'Hor-
loge**

6 rue Bernard de Clairvaux

Paris 3^e



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'an deux mille vingt-six

Les jeudi 17 et vendredi 18 avril

À neuf heures

Poursuivant le présent procès-verbal

horizontale servant d'évacuation pour les salles n° 1 et 3 et, après une temporisation de 5 minutes, la diffusion de l'alarme générale sonore entrecoupée du message d'évacuation préenregistré ;

- mise en œuvre du désenfumage mécanique de la salle 1 depuis l'UCMC du CMSI du MK2 ;
- arrêt pompiers des moteurs de suppression de la circulation ;
- mise en décharge de la source centralisée avec vérification du report d'information à l'accueil et vérification de l'éclairage de sécurité ;

Parc de stationnement :

- essai du système automatique à eau de type sprinkler par mise en écoulement du point F du poste 14, entraînant successivement le démarrage de la pompe jockey, de la source A puis de la source B.
- mise en eau du point F du poste 15bis couvrant le quai de livraison du niveau 35.5 ;
- sensibilisation de la détection automatique incendie au droit de la porte B située au niveau 28.0 avec vérification du report d'information depuis le PCS ;
- mise en œuvre du compartimentage de la porte B depuis le boîtier de commande situé au PCS ;
- sensibilisation de la détection automatique incendie au droit du sas d'intercommunication avec le magasin Leroy Merlin au niveau 24.8 avec vérification du report d'information depuis le PCS ;
- mise en œuvre de l'alarme générale sonore du niveau 24.8 puis du niveau 28.0 ;
- mise en œuvre du désenfumage du niveau 24.8 du parc de stationnement depuis le boîtier de commande manuel situé au PCS.

A l'issue de la visite et suite aux essais réalisés, le groupe de visite a constaté les anomalies suivantes :

- le SDI du groupement a été remplacé en urgence mais plus aucun asservissement n'est assuré : diffusion de l'alarme, fermeture des portes coupe-feu, isolement entre le parc de stationnement et le magasin Leroy Merlin ;
- Le SSI assurant la mise en sécurité de l'aire de livraison est hors service et ne permet plus la fermeture des portes d'isolement du quai de livraisons et l'isolement par rideaux d'eau du compacteur et du quai de livraisons ;
- l'équipement central de signalisation du groupement d'établissements n'a pas été remplacé à l'identique ;
- l'agent SSIAP supplémentaire imposé suite au dysfonctionnement du SSI du groupement n'est pas maintenu alors que le son fonctionnement n'est pas totalement rétabli ;
- le non fonctionnement de l'asservissement de la porte coupe-feu d'isolement entre le parc de stationnement et le sas d'accès public du lot n° 9329 – magasin Leroy Merlin au niveau 24.80, à ce titre, une tête de détection a été supprimée ;

GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS

**Centre commercial Quartier de l'Hor-
loge**

6 rue Bernard de Clairvaux

Paris 3^e



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'an deux mille vingt-six

Les jeudi 17 et vendredi 18 avril

À neuf heures

Poursuivant le présent procès-verbal

- le non fonctionnement du poste 13 du système de détection automatique à eau de type sprinkler;
- le non fonctionnement de la commande de désenfumage en situation de coupure de l'alimentation électrique normale du SSI du groupement ;
- le report d'information de la source centralisée dans le lot n° 13221 – cinéma MK2 BEAUBOURG, non visible ;
- le maintien en fonctionnement du moteur de soufflage d'une partie de la circulation horizontale servant d'évacuation pour les salles 1 et 3 du lot n° 13221 – cinéma MK2 BEAUBOURG lors de l'action sur la commande arrêt pompier du moteur de désenfumage ;
- l'arrêt automatique des hottes de la grande cuisine ouverte des lots n° 10100-10124-10233 – restaurant FLUNCH au déclenchement du désenfumage de la salle de restauration ;
- le lot n° 13221 – cinéma MK2 BEAUBOURG et les lots n° 10100-10124-10233 – restaurant FLUNCH se sont dissociés du SSI commun sans autorisation ;
- le lot n° 9329 – magasin Leroy Merlin a changé son SSI sans autorisation ;
- les surfaces de vente du lot n° 9329 – magasin Leroy Merlin ne sont plus surveillées par la détection automatique incendie ;
- les éléments centraux du SSI du lot n° 9329 – magasin Leroy Merlin sont ni surveillés ni installés dans un volume technique protégé ;
- la condamnation de plusieurs dégagements : lot n° 9329 - magasin Leroy Merlin et lot n° 13221 – cinéma MK2 BEAUBOURG ;
- la constatation de 3 zones d'alarme (une par niveau) dans le parc de stationnement ;
- l'ajout du poste 15bis sur le système d'extinction automatique à eau sans autorisation de travaux et sans maintenance ni entretien ;
- l'organisation du service de sécurité incendie n'est pas cohérente : les essais ont révélés que la mise en sécurité des établissements n'est jamais obtenue notamment pour le lot n° 9329 – magasin Leroy Merlin ;
- le maintien en position ouverte de plusieurs portes à fonction d'isolement notamment celles des monte-charge du quai de livraison, de la grande réserve du lot n° 9329 – magasin Leroy Merlin et des lots n° 10100-10124-10233 – restaurant FLUNCH ;
- la constatation de nombreuses têtes de sprinkler manquantes, détériorées ou encombrées, à titre d'exemple, le sous-sol du lot 9386 – magasin G20 n'est plus protégé, les têtes ayant été déposées et remplacées par des bouchons ;
- la présence importante de stockage dans les dégagements communs (galeries) du groupement ;
- présence de stockage et d'installations techniques dans des locaux et espaces non prévus à cet effet et notamment dans la salle de restaurant des lots n° 10100-

GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS

**Centre commercial Quartier de l'Hor-
loge**

6 rue Bernard de Clairvaux

Paris 3^e



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'an deux mille vingt-six

Les jeudi 17 et vendredi 18 avril

À neuf heures

Poursuivant le présent procès-verbal

10124-10233 – restaurant FLUNCH et dans le parc de stationnement (niveaux résidentiels) ;

- présence d'aménagements au droit des amenées d'air de la salle de restauration dans les lots n° 10100-10124-10233 – restaurant FLUNCH ;
- absence d'isolement au droit de passage des câbles et canalisations dans l'ensemble du groupement ;
- l'absence de rapports de vérifications réglementaires en exploitation concernant :
 - le système d'extinction automatiques à eau de type sprinkler,
 - l'électricité du parc de stationnement,
 - le désenfumage mécanique du parc de stationnement,
 - le système de sécurité incendie du groupement,
- l'absence de vérifications périodiques :
 - du réseau de robinets d'incendie armés ;
 - des organes de sécurité des plusieurs ascenseurs (K1482, K8237, K1481, K1483 et L4145).

GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS

Centre commercial Quartier de l'Horloge

6 rue Bernard de Clairvaux

Paris 3^e

Par ailleurs, le groupe de visite a constaté que les mesures de sécurité prescrites dans les notifications précitées ainsi que dans les procès-verbaux des visites du 4 juillet 2019 (galeries et PS), 19 décembre 2019 (lot n° 9329 – magasin Leroy Merlin), 23 mars 2022 (lots n° 10100-10124-10233 – restaurant FLUNCH) et 8 juin 2022 (lot n° 13221 – cinéma MK2 BEAUBOURG) ont été réalisées, à l'exception des :

- mesures n° 4, 8, 9, 11, et 12 – galerie et PS;
- mesure n° 4 et 7 (partielle) – lot n° 9329 – magasin Leroy Merlin
- mesure n° 2 (partielle) – lots n° 10100-10124-10233 – restaurant FLUNCH.

ANALYSE DE RISQUES

Un incendie survenant dans ce groupement d'établissements pourra se développer rapidement compte-tenu de la probabilité d'échec du système d'extinction automatique à eau dont un poste ne fonctionne pas, qui est partiellement entretenu, qui présente de nombreuses têtes écombrées ou supprimées et dont la vérification réglementaire en exploitation n'est pas faite.

La perte d'isollements critiques tels que ceux entre le parc de stationnement, le magasin Leroy Merlin et l'aire de livraison lui permettront de se propager de manière incontrôlable et d'atteindre une extension dangereuse.

L'absence de fonctionnement total d'un SSI, le dysfonctionnement du SSI central et l'abaissement du niveau de surveillance du SSI du magasin Leroy Merlin conjugués à la



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'an deux mille vingt-six

Les jeudi 17 et vendredi 18 avril

À neuf heures

Poursuivant le présent procès-verbal

diminution du nombre d'issues ne permettent plus de garantir l'évacuation du public qui évolue majoritairement en sous-sol.

L'ensemble de ces risques est aggravé par une dégradation de l'organisation de la sécurité incendie de ce groupement dont la cohérence n'est plus assurée : la dissociation des principaux établissements du SSI commun et la multiplication des services de sécurité dont l'action n'est pas coordonnée n'assurent plus la mise en sécurité des établissements en cas d'incendie.

AVIS

A l'issue de la visite, le groupe de visite propose d'émettre un **avis défavorable** à la poursuite de l'exploitation du groupement d'établissements.

NOTA ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

A la suite de la visite, et à la demande de l'architecte de sécurité, il a été produit les registres d'accessibilité suivants :

registre d'accessibilité – lot n° 13221 - cinéma MK2 Beaubourg

Il devra être complété par :

- l'attestation de vérification de l'accessibilité ;
- une information complète sur les prestations fournies dans l'établissement ;
- la description des actions de formation des personnels présents sur site, chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs ;

registre d'accessibilité dématérialisé – lot n° 9329 – LEROY MERLIN

Il contient :

- l'attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap établie par l'organisme agréé SOCOTEC, datée du 18 décembre 2019 avec réserves ;
- un avis technique accessibilité avec écarts (observations) établi par l'organisme agréé SOCOTEC, daté du 24 février 2026 ;

Il devra être complété par :

- une information complète sur les prestations fournies dans l'établissement ;
- la description des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

registre d'accessibilité – lots n° 10100,10124,10233 - FLUNCH

il contient :

- une information complète sur les prestations fournies dans l'établissement ;

GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS

**Centre commercial Quartier de l'Hor-
loge**

6 rue Bernard de Clairvaux

Paris 3^e



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'an deux mille vingt-six

Les jeudi 17 et vendredi 18 avril

À neuf heures

Poursuivant le présent procès-verbal

- une attestation d'achèvement d'AD'AP établie par l'organisme agréé BUREAU VERITAS datée du 14 décembre 2028 ;

Il devra être complété par

- l'attestation de vérification de l'accessibilité ;
- la description des actions de formation des personnels présents sur site, chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

registre d'accessibilité – lot n° 9386 - G20

Il devra contenir :

- une information complète sur les prestations fournies dans l'établissement ;
- une attestation d'achèvement d'AD'AP établie par l'organisme agréé BUREAU VERITAS datée du 14 décembre 2028 ;
- l'attestation de vérification de l'accessibilité ;
- la description des actions de formation des personnels présents sur site, chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

Le registre d'accessibilité du lot 10250 – SUBWAY n'ont pas pu être produit.

Le groupe de visite donne lecture du présent procès-verbal à M. Guillaume GIFFARD, responsable unique de sécurité de l'établissement, afin de porter à sa connaissance les points et anomalies relevés et les conséquences qu'il doit en tirer.

Et les membres du groupe de visite signent le présent procès-verbal.

Le groupe de visite

Dont acte clos à 17h30 et transmis à Monsieur le Préfet de Police.

GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS

**Centre commercial Quartier de l'Hor-
loge**

6 rue Bernard de Clairvaux

Paris 3^e